



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



D-2023-076

L'an **deux mille vingt-trois**, le **24 octobre**, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de VARENNES-VAUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **M. SICOT OLIVIER**, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : **29**

Date de convocation du Conseil Municipal : **18 octobre 2023**

Etaient présents : M. SICOT, M. LECHER, MME DESABRE, MME LALET, M. MARTIN, MME BIDAULT, M. DURET, MME BOISSON, MME IMBERT, M. GUILLON, M. DELHAYE, M. MOUREY, M. CHATENET, MME ROCHE, M. DE OLIVEIRA SANTOS, MME MOREAU, M. GODARD, MME NGUYEN, MME BONNICEL, MME DACHY, M. FRIAUD, M. GARNIER.

Avaient donné procuration : M. MAURIN à M. MOUREY jusqu'à son arrivée à 20h05, MME GRAILLOT à M. SICOT, MME DE ARAUJO DA COSTA à M. MARTIN, MME LEFORTIER à MME ROCHE jusqu'à son arrivée à 18h08, M. ALIZON à M. LECHER, MME DUCOURTIOUX à MME DACHY, MME CLAUDE à M. GARNIER.

Etaient absents :

MME DACHY a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2313-1 et R.2313-3 ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment l'article L. 313-1 ;

Vu l'avis du comité social territorial en date du 12 octobre 2023 ;

Mairie

54 avenue Louis Fouchère
CS 90703
58643 Varennes-Vauzelles Cedex

tél : 03.86.71.61.71

fax : 03.86.57.17.49

mairie@ville-varennes-vauzelles.fr

Considérant qu'il y a lieu de faire correspondre les postes des agents de la collectivité avec le cadre d'emplois listant les missions exercées ;

Considérant qu'il apparaît donc nécessaire de créer un poste d'attaché territorial ouvert à tous les grades du cadre d'emplois, cinq postes de rédacteur territorial ouvert à tous les grades du cadre d'emplois, deux postes de technicien territorial ouverts à tous les grades du cadre d'emplois, un poste d'animateur territorial ouvert à tous les grades du cadre d'emplois, soit 9 postes ;

Considérant qu'il apparaît donc nécessaire de supprimer six postes d'adjoint administratif territorial, quatre postes d'agent de maîtrise territorial, un poste d'adjoint d'animation territorial, un poste d'ATSEM, un poste d'agent du patrimoine, soit 13 postes ;

Considérant qu'il apparaît donc nécessaire de modifier les postes d'attaché territorial, de rédacteur territorial, d'ingénieur territorial, de technicien territorial, d'agent de maîtrise, d'adjoint technique territorial, d'auxiliaire de puériculture, d'animateur territorial, d'adjoint d'animation territorial, d'éducateurs de jeunes enfants, d'ATSEM, de bibliothécaire, de chef de service de police municipale, d'agents de police municipale et quatre postes d'adjoint administratif territorial existants en les ouvrant à tous les grades du cadre d'emplois, de modifier huit postes d'adjoint administratif territorial existants en les ouvrant aux grades d'avancement ;

DECIDE

Article 1 : D'accepter les modifications telles que présentées ci-dessus et listées dans le tableau des effectifs joint.

Article 2 : Les emplois peuvent être occupés par un agent contractuel recruté à durée déterminée dans les conditions prévues par la loi, notamment si un fonctionnaire n'a pas pu être recruté. Dans ce cas, les fonctions assurées seront les mêmes que pour un agent titulaire et les niveaux de recrutement et de rémunération correspondront à ce qui serait attendu et proposé à un fonctionnaire occupant le poste.

Article 3 : D'autoriser le Maire à signer tous les documents afférents.

Article 4 : De dire que les crédits nécessaires seront prévus au chapitre 012.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Varennes-Vauzelles, le 25 octobre 2023.


Le Maire,
Olivier SICOT